



Déclaration au CHSCT-M du 26 juin 2015

Monsieur le Président,

Le CHSCT-M se réunit enfin, pour la première fois après l'expression des agents de nos ministères le 4 décembre 2014.

FORCE OUVRIÈRE avait, dès fin décembre 2014, incité l'administration à ouvrir les discussions sur la mise en place du CHSCT-M pour éviter que la première séance de cette instance ne se tienne tardivement. Nous avons encore une fois raison puisque le premier semestre 2015 s'est déjà écoulé !

Nous revenons sur l'accident mortel survenu lundi 22 juin en fin d'après midi en DIR Ile de France, pour attirer votre attention sur la différence de traitement entre ministère des transports et ministère de l'intérieur. Comme FO a pu le rappeler aux cabinets des ministres encore récemment, la présence des ministres auprès des agents en cas d'accident majeur ou de décès est attendue, comme signe de soutien des agents dans l'exercice de leurs fonctions. Sur le fond, nous serons extrêmement attentifs à la qualité de l'enquête administrative et à la prise en charge globale des agents concernés.

De nombreux bilans et chantiers nous attendent, et cette instance doit se mettre au travail dès à présent. A l'issue de cette séance, le **calendrier prévisionnel des réunions** de l'année, voire même une première date pour le premier trimestre de l'année prochaine, doit être confirmé avec l'engagement qu'il soit respecté.

En ce qui concerne le **périmètre d'action** du CHSCT-M, FO exige à nouveau que les bilans présentés soient conformes à son périmètre : à quoi bon faire ressortir les maladies professionnelles des agents MEDDE en DDT-M dont la question a été renvoyée au CT des DDI, quand les grands établissements publics sont ignorés par l'administration ? Le bilan 2014 du décret HS 82 devra les inclure.

FORCE OUVRIÈRE, au regard de l'agenda social et de l'environnement extrêmement instable créé par les conséquences de la réforme territoriale et par la modernisation de l'action publique, vous demande une **présence assidue** au sein de cette instance afin que les décisions soient prises sans délai pour préserver la santé physique et mentale des agents de vos services, à la suite des recommandations du CHSCT-M.

Et nous entrerons immédiatement dans le vif du sujet : les agents des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement travaillent depuis des mois dans l'incertitude du lendemain et leurs représentants en comité technique doivent se battre pour obtenir des bribes d'information, un diagnostic par ci, une lettre de mission par là, ou encore une déclaration à la presse d'un préfet, une projection de

baisse des effectifs, des hypothèses de déménagement de siège de direction régionale et j'en passe. Créées par la ReATE, les DREAL sont démantelées alors qu'elles venaient de trouver leur vitesse de croisière, de se construire une identité, d'être reconnues par leurs interlocuteurs en région et dans les départements. La ReATE II risque de disloquer une cohésion finalement atteinte. Le plus difficile à accepter est ce sentiment que **les ministères ont abandonnés leurs directions régionales et les agents à leur sort**, sentiment renforcé par le silence, manifestement imposé par le gouvernement, sur les travaux menés en chambre ou soi-disant issus de diagnostics territoriaux partagés. Les agents de l'administration centrale eux-mêmes sont inquiets de l'avenir de leurs ministères, des services, des missions et vivent dans l'incertitude de leur devenir.

Comment dans ces conditions espérer que les agents soient en pleine possession de leurs moyens pour mener à bien les missions qui leur sont confiées ?

FORCE OUVRIÈRE dénonce les conséquences de la réforme territoriale sur les services de l'État et la brutalité avec laquelle les réorganisations sont menées.

FORCE OUVRIÈRE dénonce, depuis des années, ce qui s'apparente à un plan social dans nos ministères, c'est à dire à un plan de licenciement collectif qui ne dispose pas des moyens nécessaires à la prévention des conséquences des réductions d'effectifs sur les agents en activité.

Et c'est bien l'objet de ce CHSCT-M : anticiper les réformes, prévenir les risques, adapter les conditions de travail et ménager les êtres humains !

Vous nous répondrez sans doute que les ministères respecteront leurs obligations en la matière, que des dispositifs d'accompagnement sont prévus par le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État, que l'instruction ministérielle pour la prévention des RPS est d'ores et déjà mise en œuvre.

Mais une fois de plus, nous répondrons que les services ont besoin de moyens et que les agents ont besoin de temps, le temps de comprendre le projet de nouvelle organisation, le temps d'analyser leur situation personnelle, le temps d'échanger avec leur entourage professionnel, le temps d'être écoutés et compris !

La première mesure que nous vous demandons de prendre, Monsieur le Président, est de retarder la mise en place des nouveaux organigrammes d'au moins 6 mois, d'autant plus qu'il n'est pas certain que les organigrammes 2018 et les implantations immobilières soient connues avant la fin du mois de juillet.

La deuxième mesure que nous vous demandons de prendre, Monsieur le Président, est de nommer dans toutes les DREAL des conseillers RH ou mobilité carrière dédiés aux agents, à l'image des moyens qui avaient été mobilisés pour les réformes ADS – ATECAT, conseillers qui doivent disposer d'une lettre de mission les plaçant au cœur du dispositif RH et médico-social.

La troisième mesure doit consister à assister activement les DREAL dans le recrutement des médecins de prévention nécessaires au suivi des agents dans ces conditions très difficiles pour eux.

Au vu du bilan 2014 des maladies professionnelles reconnues, nous rappelons la revendication de FORCE OUVRIÈRE que soit reconnu le « burn out » ou épuisement professionnel comme maladie professionnelle au tableau du régime général de la sécurité sociale. Et FO souhaite que le ministère mène un travail spécifique d'identification des maladies qui pourraient faire l'objet d'une inscription au tableau.

Au vu du bilan 2014 des accidents du travail, nous demandons un point sur l'application de la circulaire accidentologie dans les DIR, sur la mise en place des fiches d'exposition aux risques professionnels et sur l'attestation d'exposition amiante.

De façon générale par rapport à ces bilans et au suivi des instructions ministérielles, nous rappelons que nous ne nous sentons pas exemptés du suivi de ce qui se passe dans les établissements publics sous tutelle des MEDDE/MLETR. Ils disposent certes de leurs propres instances mais le CHSCT-M doit être en mesure d'analyser les évolutions en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans ces établissements.

Par rapport aux réformes en cours, et celles à venir, nous exigeons, avec nos camarades siégeant en comité technique ministériel et en comité technique des DDI, que les prérogatives des instances représentatives du personnel soient respectées et que tous les moyens soient donnés aux représentants pour exercer leur mandat : réforme envisagée, étude d'impact sur les conditions de travail, calendrier etc...

Nous serons extrêmement attentifs à vos réponses.